



Communiqué de presse

Perpignan, le 16 juillet 2010

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
RUE HENRION**

A compter du 19 juillet 2010, en raison de la mise en conformité d'un branchement EU, et afin d'assurer la sécurité des usagers :

- Le stationnement des véhicules sera interdit à hauteur du chantier, n°6 rue Henrion.
- La circulation sera interdite, rue Henrion, sauf riverains.
- Le stationnement et la circulation seront normalement rétablis dès l'achèvement des travaux entrepris et au plus tard le 23 juillet 2010.